

Président Jean Denis DEVINS

Sélectifs JOAWC Agility 2025 Conditions particulières

Table des matières	
1	Objet du document 3
2	Participation aux sélectifs 3
2.1	Classes de compétition..... 3
2.2	Catégories..... 3
2.3	Conditions de participation 4
2.3.1	Premier sélectif (février 2025) 4
2.3.2	Second sélectif (avril 2025) 4
2.3.3	Particularités 4
2.4	Inscription..... 4
3	Organisation d'un sélectif 5
3.1	Numéros de dossard 5
3.2	Epreuves 5
3.3	Règles spécifiques 5
3.4	Détermination du TPS 5
3.5	Détermination du TPM..... 5
3.6	Attribution des points 6
3.7	Affichage des résultats 6
3.8	Litiges..... 7
4	Procédures de sélection 7
4.1	Classement 7
4.2	Quotas 7

4.3	Sélection de l'équipe de France	8
4.4	Liste d'attente	9
4.5	Approbation	9

1 Objet du document

Ces conditions particulières régissent la sélection de l'Équipe de France Junior au JOAWC de la FCI.

La sélection est organisée sur deux sélectifs se déroulant chacun sur deux jours consécutifs, sur des parcours de technique et de vitesse appropriées. Un système à points est utilisé pour cette sélection conditionnée à des vitesses d'évolution.

Le JOAWC étant ouvert à tous les chiens, il en va de même pour les deux sélectifs qui sont régis par le règlement d'agility de la FCI, étendu par les règles spécifiques précisées dans ces conditions particulières.

Lexique

Dans ce document, le terme « catégorie » signifie « catégorie de hauteur de saut » (soit Small, Medium, Intermediate et Large) et le terme « classe » signifie « classe de compétition » (soit U12, U15 et U19). Binôme correspond à l'ensemble conducteur et chien.

2 Participation aux sélectifs

2.1 Classes de compétition

Le JOAWC est réservé aux conducteurs de 18 ans et moins, répartis en trois classes :

- U12 (Under 12)
- U15 (Under 15)
- U19 (Under 19)

N.B. : ne peuvent pas participer à ces sélectifs les jeunes ayant 19 ans en 2025 (donc nés en 2006 et avant).

2.2 Catégories

Les chiens sont répartis selon les catégories de la FCI définies par la mesure des tailles au garrot :

- La catégorie S : chiens inférieurs à 35 cm.
- La catégorie M : chiens compris entre 35 cm et inférieur à 43 cm.



- La catégorie I : chiens compris entre 43 cm et inférieur à 48 cm.
- La catégorie L : chiens de 48 cm et plus

Les chiens en limite de taille (+/- 0.5 cm par rapport au seuil) seront toisés, sauf les chiens déjà toisés officiellement à l'European Open, à la Junior Open Agility World Championship, au Championnat du Monde ou à un sélectif précédent. Tout chien inscrit dans une catégorie qui ne correspond pas à sa taille ne pourra concourir que dans la catégorie relative à sa taille mesurée.

2.3 Conditions de participation

La sélection se joue sur deux sélectifs

2.3.1 Premier sélectif (février 2025)

Pour chaque binôme (1 conducteur + 1 chien) souhaitant participer, il faut :

- Être en possession d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité ;
- Concourir en grade 3 ou avoir obtenu 3 qualificatifs (avec un maximum de 5,99 pénalités) en grade 2 sur des parcours d'agility en 2023* ou 2024 pour les U15 et U19 ;
- Concourir en grade 2 en 2023* et 2024 pour les U12.

* : uniquement valable pour le sélectif de l'année 2025. Pour les sélectifs des années à venir, seront pris en compte uniquement les qualificatifs de l'année précédente.

2.3.2 Second sélectif (avril 2025)

Le second sélectif se déroule le même week-end que le Championnat de France.

Les conditions de participation sont identiques à celles du premier sélectif.

2.3.3 Particularités

Un conducteur ne peut s'inscrire et concourir qu'avec au maximum deux chiens.

Un chien ne peut être conduit que par un seul conducteur.

2.4 Inscription

Les inscriptions ont lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC.

3 Organisation d'un sélectif

Chaque sélectif se déroule sur deux jours consécutifs.

3.1 Numéros de dossard

Les numéros de dossard sont attribués sur l'espace CNEAC au plus tard deux jours avant le sélectif. Chaque concurrent doit imprimer son dossard.

3.2 Epreuves

Le premier sélectif se joue sur 4 épreuves dans les classes d'âge définies par la FCI avec des parcours différents pour chaque classe (2 agility et 2 jumping).

Le deuxième sélectif se joue sur 3 épreuves dans les classes d'âge définies par la FCI avec des parcours différents pour chaque classe (2 agility et 1 jumping).

3.3 Règles spécifiques

Les sélectifs sont régis par le règlement d'agility de la FCI, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

3.4 Détermination du TPS

Pour chaque épreuve, le TPS est déterminé à partir de la moyenne des temps réalisés par les 3 chiens les mieux classés dans la catégorie (en tenant compte des seules pénalités de parcours) :

- Majorée de 15% pour les U19 et les U15 ;
- Majorée de 20% pour les U12.

3.5 Détermination du TPM

· Vitesse d'évolution servant au calcul du TPM pour les épreuves d'agility :

- 3.70 m/s pour les U12 toutes catégories confondues ;
- 4.00 m/s pour les U15 toutes catégories confondues ;
- 4.30 m/s pour les U19 toutes catégories confondues.



· Vitesse d'évolution servant au calcul du TPM pour les épreuves de jumping :

- 4.00 m/s pour les U12 toutes catégories confondues ;
- 4.30 m/s pour les U15 toutes catégories confondues ;
- 4.50 m/s pour les U19 toutes catégories confondues.

3.6 Attribution des points

Les classements élémentaires sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales, temps réalisé.

Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés majorée de 15% pour les U15 et U19, majorée de 20% pour les U12.

Pour chaque chien du classement, on attribue le nombre de points suivant :

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Nombre de points	5078	4299	3639	3080	2607	2207	1868	1581	1338	1133	959	812	687	581	492

Classement	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Nombre de points	416	352	298	252	214	181	153	129	109	93	78	66	56	47	40

Une élimination, quel que soit le motif, donne un résultat à zéro point.

Le classement est obtenu par ordre décroissant du nombre de points total obtenu sur les manches du sélectif pour chaque binôme. Les ex-aequo sont départagés en plaçant en premier le binôme dont la somme des temps obtenus sur les trois épreuves retenues est la plus petite.

3.7 Affichage des résultats

Les résultats sont affichés à la fin de chaque épreuve. Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage. Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche (sauf en cas de réclamation sur la dernière manche) et, dans tous les cas, avant la remise des prix.

3.8 Litiges

Les litiges sont réglés par le juge et le responsable CNEAC.

4 Procédures de sélection

4.1 Classement

a) Le classement est réalisé en additionnant, pour chaque chien :

- Les points obtenus sur les 2 meilleurs résultats des 4 épreuves d'agility des sélectifs,

ET

- Les points obtenus sur le meilleur résultat des 3 épreuves de jumping des sélectifs.

NB : Il est possible de ne participer qu'à un seul des deux sélectifs mais la présence du concurrent ou de son représentant légal au second sélectif est nécessaire pour l'acceptation de l'éventuelle sélection :

- Si la participation se fait uniquement au 1^{er} sélectif, les 2 agility avec des points et le meilleur jumping avec des points sont pris en compte pour le cumul des points.
- Si la participation se fait uniquement au 2^{ème} sélectif, les 3 résultats avec des points des épreuves courues ce week-end-là sont prises en compte pour le cumul des points.

b) En cas d'égalité de points à l'étape précédente (et uniquement dans ce cas), le classement est effectué selon la somme des points obtenus sur l'ensemble des 7 épreuves. Si au seuil de sélection l'égalité persiste après l'étape précédente, les chiens sont départagés par un tirage au sort.

4.2 Quotas

Le quota de places par catégorie et par classe d'âge est déterminé de la façon suivante par rapport au quota total alloué à la France (32 places), avec un maximum de 8 chiens par catégorie toutes classes d'âge confondues.

	Small	Medium	Intermediate	Large
U12				
	1	1	1	1
U15				
	3	3	3	3
U19				
	4	4	4	4

4.3 Sélection de l'équipe de France

La sélection est faite en fin du second sélectif.

Suivant le nombre de places disponibles par catégorie et classe de compétition, les binômes sont sélectionnés selon leur classement par ordre décroissant à partir du premier.

Sont sélectionnés par classe de compétition :

- En U12, le premier chien du classement de chaque catégorie
- En U15, les 3 premiers chiens du classement de chaque catégorie
- En U19, les 4 premiers chiens du classement de chaque catégorie

Si un de ces quotas n'est pas réalisé, la ou les places restantes sont réattribuées à la même catégorie mais pas la même classe de compétition à savoir :

- Pour les U12, la réattribution se fera en U15, puis en U19 si le quota n'est toujours pas réalisé ;
- Pour les U15, la réattribution se fera en U19 ;
- Pour les U19, la réattribution se fera en U15.

Cette réattribution est faite dans le but d'avoir des équipes de 8 chiens maximum pour composer 2 équipes complètes lors du JOAWC.

Les conducteurs ou leur représentant légal doivent être présents pour accepter ou non leur sélection le soir du second sélectif. Un conducteur qui refuse sa sélection libère sa place pour le prochain conducteur du classement qui satisfait les conditions.

4.4 Liste d'attente

Sur proposition de la CNEAC et en tenant compte du règlement des JOAWC, un binôme par catégorie est admis à être inscrit en liste d'attente (réserve) de l'EDF JOAWC 2025 s'il satisfait aux conditions de sélection. Ces binômes ne peuvent participer au JOAWC 2025 que si l'un des membres principaux de l'équipe de France déclare forfait avant l'inscription officielle de l'équipe de France au JOAWC.

Leur sélection se fait selon les mêmes règles que la sélection principale. Sont retenus les 4 binômes du classement suivants les membres sélectionnés en liste principale et qui ont marqué le plus grand nombre de points (toutes classes d'âge confondues) sur les 3 meilleurs résultats avec des points retenus pour la sélection.

Les conducteurs ou leur représentant légal doivent être présents pour accepter ou non leur place en liste d'attente le jour du sélectif.

Un conducteur qui refuse sa place en liste d'attente libère sa place pour le prochain binôme du classement respectant les critères de sélection, et ainsi de suite jusqu'au remplissage du quota de la liste d'attente de la catégorie.

4.5 Approbation

La composition de l'Équipe de France au Championnat du Monde est sujette à l'approbation du Président de la CNEAC.

En cas de non-approbation d'un concurrent, la place est libérée pour le prochain chien du classement pour la catégorie concernée.